

**PRESENCE AUX SECRETARIATS :**

- ❖ **Châteauneuf :** *Lundi* 9h00 - 12h30
Jeudi 9h15 - 16h00
- ❖ **Segonzac :** *Mardi* 8h30 - 12h30,
Mercredi 8h30 - 12h30 / 14h00 - 16h30
Jeudi 9h00 - 12h00
Vendredi 8h30 - 12h30



PRETRE : Père Mariusz Misiaszek Tél : 06 47 57 48 91
misiaszek.mariusz@gmail.com

❖ **Paroisse de Châteauneuf :**
2, rue du docteur Raoul Audebert

tél. : 05 45 66 22 26
paroisse.chateauneuf@dio16.fr
www.charente.catholique.fr/paroissechateauneuf

❖ **Paroisse de Segonzac :**
1, rue Jean d'Hermey

tél. : 05 45 83 40 07
paroisse.segonzac@dio16.fr
www.charente.catholique.fr/paroissesegonzac



Saint-Martin à Graves Saint-Amant



Saint-Martin à Juillac Le Coq

Les Saints-Patrons de nos églises

Participation libre aux frais d'impression de la Feuille, à votre convenance - Boîte de collecte à votre disposition dans l'église - Merci



**DOYENNÉ
OUEST
CHARENTE**

FEUILLE PAROISSIALE

février 2024

Au sujet de la déclaration *Fiducia Supplicans* (En implorant la confiance)

La déclaration du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, *Fiducia Supplicans*, datée du 18 décembre dernier, a eu un retentissement certain dans l'opinion publique, en particulier à cause des sujets sensibles qu'elle aborde : celui de l'accompagnement dans l'Église des personnes homosexuelles vivant en couple d'une part et celui des personnes divorcées engagées dans une vie de couple d'autre part.

Le Conseil permanent reçoit cette déclaration comme un encouragement aux pasteurs à bénir généreusement les personnes qui s'adressent à eux en demandant humblement l'aide de Dieu. Ils les accompagnent ainsi sur leur chemin de foi pour qu'elles découvrent l'appel de Dieu dans leur propre existence et y répondent concrètement.

Fiducia Supplicans rappelle la doctrine de l'Église catholique qui, conformément « aux desseins de Dieu inscrits dans la création et pleinement révélés par le Christ Seigneur » (n° 11), comprend le mariage comme « union exclusive, stable et indissoluble, entre un homme et une femme, naturellement ouverte à la génération d'enfants » (n° 4). C'est ce que nous recevons de Jésus lui-même sur le mariage et son indissolubilité (cf. Mt 19, 3-9).

Nous recevons également de Jésus-Christ l'appel à un accueil inconditionnel et miséricordieux, puisque Jésus n'est « pas venu appeler des justes mais des pécheurs » (Mc 2, 17), que nous sommes tous. *Fiducia Supplicans* rappelle que ceux qui ne vivent pas dans une situation leur permettant de s'engager dans le sacrement de mariage, ne sont exclus ni de l'Amour de Dieu, ni de son Église. Elle les encourage dans leur désir de s'approcher de Dieu pour bénéficier du réconfort de sa présence et pour implorer la grâce de conformer leur vie à l'Évangile.

C'est en particulier à travers des prières de bénédiction, données sous une forme spontanée, « non ritualisée » (n° 36), hors de tout signe susceptible d'assimilation à la célébration du mariage, que les ministres de l'Église pourront manifester cet accueil large et inconditionnel.

Le Conseil permanent de la CEF

« Dieu nous a bénis et comblés des bénédictions de l'Esprit, au ciel, dans le Christ. » (Ep 1,4). **Tout chrétien est d'abord celui qui bénit** et même il bénit ceux qui le maudissent. Il leur souhaite du bien et non pas du mal car il a, à recevoir, les bénédictions divines.

Joie, Paix, Courage et Confiance !
P. Mariusz Misiaszek